

# Migrants : les autorités suisses et nos juges sont aussi stupides que les Français !

écrit par Docteur Dominique Schwander | 6 février 2025





## **Les violences liées aux requérants d'asile érythréens : un exemple édifiant**

**Les autorités suisses et nos juges sont aussi stupides que les Français !**

**Après son acte de violence brutale, un étranger demandeur d'asile a été condamné à 10 ans de prison. Ce cas témoigne de la folie de l'asile en Suisse.**

### **Le crime**

Février 2023. Un Erythréen tabasse deux inconnues à la gare centrale de Zurich. L'une d'elles, une Italienne âgée de 55 ans à l'époque, subit de graves blessures. L'auteur donne un coup de pied dans les jambes de la femme, ce qui la fait tomber par terre. Il

donne ensuite « à plusieurs reprises des coups de pied dans le visage de la victime en prenant de l'élan avec ses lourdes bottes d'hiver ». <sup>1</sup>

### **La victime**

L'Italienne est battue jusqu'à ce qu'elle perde connaissance et subit de graves blessures. Son visage est encore défiguré aujourd'hui et souffre de troubles de la vue. La femme est en incapacité de travail et suit une thérapie.

### **L'agresseur**

L'Erythréen arrive en Suisse en 2013. Le jeune homme, alors âgé de 17 ans, fuit l'Erythrée parce qu'il ne veut pas s'engager dans l'armée. Entre-temps, il a obtenu le statut de réfugié. Depuis 2021, il vit de l'aide sociale.

### **Antécédents de violence**

Le réfugié reconnu s'est vu infliger 6 condamnations pour des délits violents entre 2018 et 2022. Malgré cela, il conserve son statut de réfugié. En décembre 2022, cet Erythréen est libéré de manière anticipée avec l'obligation de suivre une « formation anti-agression ». En février 2023, il commet cette agression brutale à la gare centrale de Zurich.

### **Vacances en Éthiopie et en Érythrée**

L'agresseur Erythréen revenait d'Éthiopie. Le procureur part du principe que lui et son frère se sont rendus en Érythrée. Au total, les « vacances » des deux hommes dans « l'État persécuteur » durent un mois.

### **Le verdict : une thérapie plutôt qu'une peine**

**Janvier 2025** : le tribunal de district de Zurich condamne ce « réfugié » à 10 ans de

prison avec expulsion du territoire. La peine n'est toutefois pas exécutée, car l'auteur des violences est, selon l'expert, « hautement irresponsable » et est annulée au profit d'une thérapie stationnaire. L'auteur se trouve depuis 5 mois dans la section de haute sécurité de la clinique psychiatrique de Rheinau. La mesure dure dans un premier temps 5 ans. Elle peut toutefois être prolongée autant de fois que nécessaire.

### **Les coûts**

L'hébergement dans la section de haute sécurité coûte environ 1'800 francs par jour<sup>2</sup>, soit environ 50'000 francs par mois ou 600'000 francs par an. La victime principale reçoit, elle, 100'000 francs de réparation morale, en théorie, par l'auteur de l'infraction, mais en réalité via l'aide aux victimes, c'est-à-dire par les contribuables. A cela s'ajoutent les coûts actuels de la procédure d'asile, de l'hébergement, des mesures d'intégration de l'Etat, de la formation, de l'exécution des peines, de l'aide sociale, des avocats gratuits, etc.

### **La folie normalisée de l'asile en Suisse**

Des dizaines de milliers de faux réfugiés arrivent chaque année en Suisse grâce à des bandes de passeurs criminels.

Bien que presque tous passent par des pays tiers sûrs, ils obtiennent tout de même l'asile ou une « admission provisoire », qui est en fait un séjour permanent.

**L'asile est un laissez-passer pour l'État social suisse**

Même ceux qui commettent des actes criminels et

violents à de multiples reprises restent ici

Les personnes prétendument persécutées passent leurs vacances dans l'État dont ils fuient prétendument la persécution

Tous les interrogatoires sont traduits – dans ce cas en tigrinya -, bien que l'homme vive en Suisse depuis plus de 10 ans.

Au lieu d'une peine avec expulsion, le délinquant reçoit une thérapie de luxe aux frais des contribuables

Ni les expulsions ni les renvois ne sont exécutés.

Les coûts de l'asile par an uniquement au niveau fédéral s'élèvent à environ 3.5 milliards de francs, auxquels s'ajoutent d'autres coûts se chiffrant en milliards pour les cantons et les communes ainsi que des coûts consécutifs dans le domaine de la santé, de la poursuite pénale, de la formation, etc.

Ça suffit ! Cette folie de l'asile, réalisée sur le dos de notre population, doit être stoppée. Avec l'initiative de l'UDC pour la protection des frontières, nous pourrions reprendre le contrôle systématique des frontières nationales et interdire l'asile pour les migrants illégaux qui arrivent en Suisse via des pays sûrs.

**Pascal Schmid,**

Conseiller national et membre de la commission des institutions politiques du Conseil national CIP-N, Weinfelden (TG)